2020

Bureau de Normalisation de la Fertilisation

Rapport d'activité

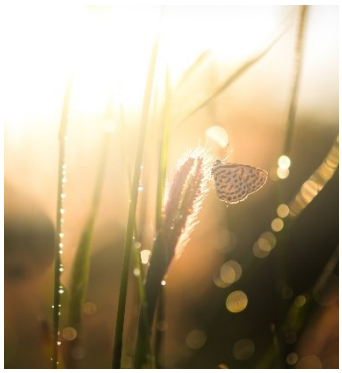

Nous contacter :

Adresse : Immeuble Le Diamant A
Paris La Défense Cedex
Téléphone : 01 46 53 10 54
Mail : bnferti@bnferti.fr

EDITO

Nous le savons tous, 2020 avec la crise sanitaire liée à la Covid 19 fut particulière à plus d'un titre et nous a tous mis à rude épreuve.

Pour le BN FERTI aussi, cette année 2020 fut singulière Elle aura été placée sous le signe du changement :
- côté travaux de normalisation, la demande de normalisation M/564 visant à élaborer les normes venant en appui du règlement (UE) n°2019/1009 [1] a finalement été approuvée par le Comité Européen de Normalisation (CEN). La publication de cette demande, couvrant environ 150 documents normatifs, a marqué officiellement le point de départ d'un travail constituant un enjeu majeur pour notre Bureau de Normalisation et ce pour plusieurs années, que ce soit en termes de travail ou de financement ;
- côté équipe du BN, de nouvelles personnes ont été recrutées à la suite du départ de nos deux « chefs de projet normalisation ». Leur formation, leur intégration et la réorganisation des postes se sont faites pendant le premier confinement.

Tout au long de cette année, cette nouvelle équipe a poursuivi les actions du BN avec ténacité et enthousiasme tout en s'adaptant aux nouvelles méthodes de travail imposées par la gestion de la crise sanitaire. Nous avons pu ainsi maintenir et même augmenter progressivement le rythme de notre activité comme le souligne ce rapport.

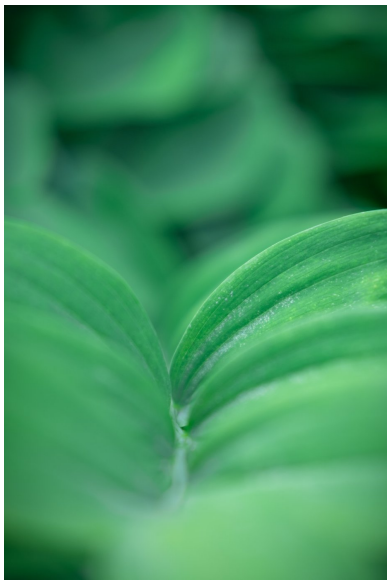

Vous en souhaitant bonne lecture,

Florence CATRYCKE, Directrice

[1] Règlement établissant les règles relatives à la mise à disposition sur le marché des fertilisants UE

[PRESENTATION DU BN FERTI]

Le Bureau de Normalisation de la Fertilisation (BN FERTI) a été créé en 2012 à l'issue un rapprochement entre le BNAME (BN Amendements minéraux et Engrais datant de 1986) et de la Commission de Normalisation U44A d'AFNOR (Amendements organiques et supports de culture datant de 2003). Il a pour champ d'intervention la « Normalisation des **matières fertilisantes**, des **supports de culture**, des **paillages**, de **leurs composants** et de **leurs additifs**, ainsi que des méthodes permettant de les caractériser ».

Le BN FERTI agit, dans le cadre du décret n°2009-697 du 16 juin 2009 relatif à la normalisation et de la norme NF X50-088+A1 relative à l'activité des bureaux de normalisation.

L'agrément du BN a été renouvelé par le Délégué Interministériel aux normes pour la période 2019 - 2021, suite à l'audit effectué par le Comité d'Audit et d'Évaluation en mars 2018.

LES MISSIONS DU BN FERTI

- Organiser les commissions de normalisation,
- Elaborer des documents normatifs d'origine franco-français,
- Participer aux travaux de rédaction des normes européennes et internationales (nomination des experts et de la délégation française, préparation des votes, établir les versions françaises des normes européennes…),
- Promouvoir des intérêts français au niveau européen et international. : 70% de la normalisation volontaire est aujourd'hui européenne ou internationale,
- Accompagner les innovations,
- Promouvoir la normalisation.

LES COMMISSIONS DE NORMALISATION

La normalisation est un jeu d'équipe. Elle permet de poser un cadre commun, partager des bonnes pratiques, préparer les marchés du futur et promouvoir une innovation. S'entendre et atteindre le consensus sont des bases indispensables pour aboutir à la publication d'une norme.

L'élaboration des normes est assurée par des organes, appelés « commissions de normalisation ». Structures clés de la normalisation, elles rassemblent l'expertise technique des acteurs participant aux travaux. Ce sont des structures d'échanges qui permettent la recherche du consensus.

Ces commissions de normalisation suivent l'élaboration de tous les projets de normes couvrant leur domaine de compétences, quelle que soit leur origine (française, européenne ou internationale). Elles désignent les délégations nationales qui portent les positions françaises dans les comités techniques des organisations européennes et internationales de normalisation.

Par délégation d'AFNOR, le BN FERTI anime 3 commissions de normalisation. Nous veillons à ce que l'intérêt général et les règles de normalisation soient respectées dans toutes ces commissions.

- la commission "Dénominations, Spécifications et Marquage" dite "DSM", présidée par M. Le STUM (SEDE Environnement) (Vice-présidente Mme PITTIE, Groupe ROULLIER)

- la commission "Méthodes d'Essai" dite "ME", présidée par M. MARCOVECCHIO (Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche LDAR)

- la commission « Biostimulants des végétaux », présidée par M. PLANQUES (ITALPOLLINA) (Vice-président M. WILLAUME, Groupe ROULLIER)

Chaque commission de normalisation délègue le travail technique à des groupes de travail.

LE BN FERTI DANS LE SYSTEME DE NORMALISATION FRANÇAIS (SFN), EUROPEEN (CEN), ET INTERNATIONAL (ISO)

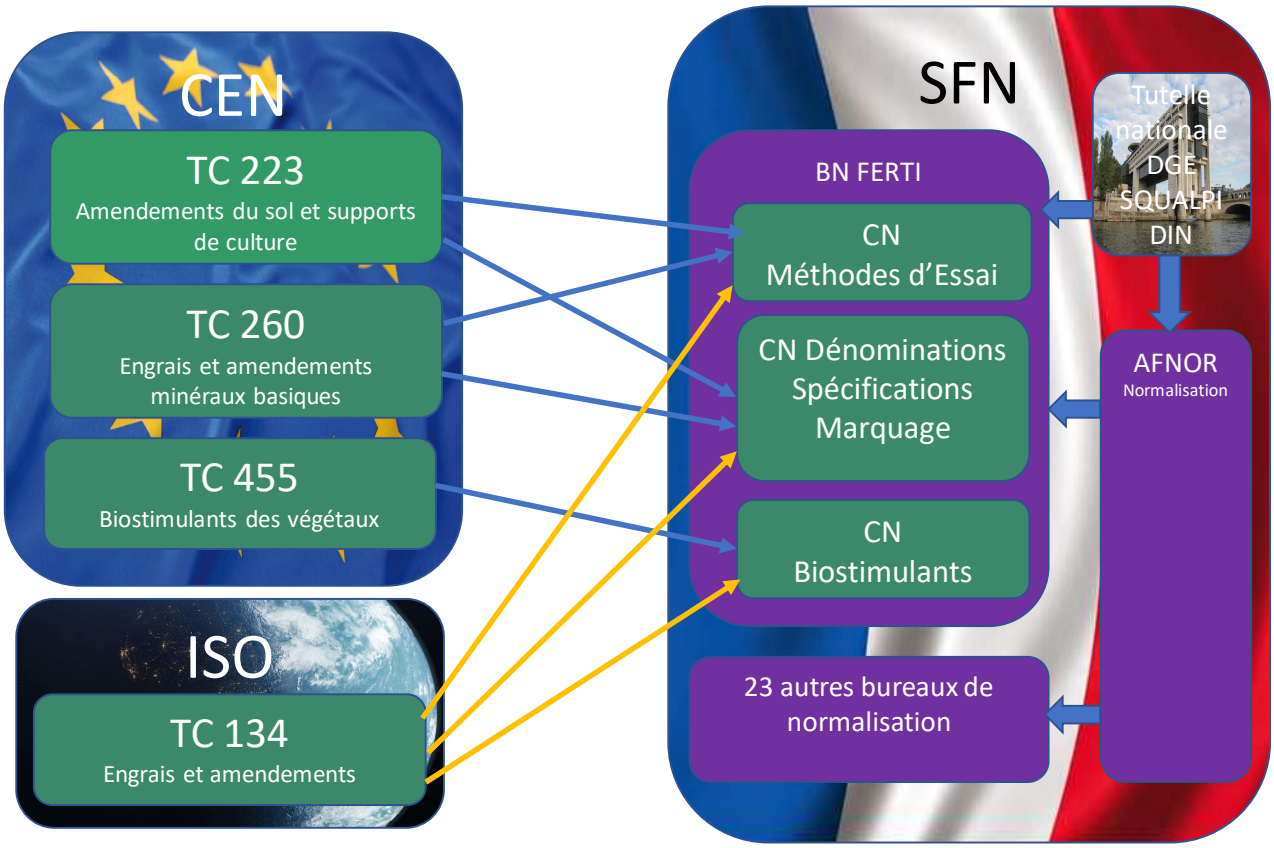

Après 9 ans d'existence, le nombre de parties prenantes du BN FERTI est de 103. La collection nationale de normes du BN FERTI est aujourd'hui d'environ 210 normes dont 70 % sont d'origine européenne et internationale.

Le BN FERTI est actif à tous les niveaux de la normalisation :

- Franco-française : en élaborant les normes de Dénominations, Spécifications, Marquage qui sont rendues d'application obligatoire par arrêté ministériel ;
- Européenne : en participant aux travaux de trois comités techniques :
    - du CEN/TC 260 « Engrais et amendements minéraux basiques ». Le BN FERTI tient en particulier le secrétariat du CEN/TC 260/WG8 « Engrais organiques et organo-minéraux » depuis 2016. L'animatrice de ce WG est française (Mme THEVENIN-METZGER (RITTMO)).
    - du CEN/TC 223 « Amendements organiques et supports de culture ». La présidence est assurée par un expert français.
    - du CEN/TC 455 « Biostimulants des plantes». La présidence est assurée par un expert français et le secrétariat par AFNOR. Le BN FERTI quant à lui assure le secrétariat du CEN/TC 455/WG2 « Claims ». L'animatrice de ce WG est française (Mme DURIEU (AGRONUTRITION)).
- Internationale : en tant que membre « P » (Participant) de l'ISO/TC 134 « Engrais amendements et substances bénéfiques ».

En tant que membre du Système Français de Normalisation et travaillant par délégation d'AFNOR dans le domaine de la fertilisation, le BN FERTI :

- est membre actif du CoS Agro-alimentaire auquel il est rattaché et membre informé du Cos « Environnement et responsabilité sociétale » et du Cos « Grand cycle de l'eau »;
- participe à l'élaboration de la stratégie européenne et internationale de la France par le biais du Groupe de Travail Permanent (GTP) d'AFNOR ;
- contribue à la rédaction des Règles pour la Normalisation Française (RNF) ;
- participe aux travaux permettant l'amélioration du Système Français de Normalisation, via le Groupe de Travail réseau BN d'AFNOR.

Le BN FERTI est par ailleurs membre actif du groupe réunissant les petits et moyens BN (Coop BN), dont il a signé la charte en 2018.

[ORGANISATION DU BN FERTI]

GOUVERNANCE

Le BN FERTI bénéficie du support matériel et statutaire de l'**Association Nationale Professionnelle pour les Engrais et Amendements (ANPEA)**. En 2020, cette fédération regroupe 6 organisations professionnelles de la filière fertilisation (AFAÏA, AFCOME, CTPL, UNIFA, UP'Chaux et UPJ). Ainsi, la **gouvernance administrative et financière** du BN FERTI relève du Conseil d'Administration de l'ANPEA qui décide du budget annuel du BN FERTI.

La **gouvernance technique** du BN FERTI consistant à examiner le programme annuel des travaux afin de juger de l'adéquation des moyens mis en œuvre, valider la politique qualité, analyser les forces, faiblesses, risques et opportunités, est assurée par un **Comité Directeur**, constitué de manière à assurer une représentation large et équilibrée des différentes parties prenantes. Y siègent ainsi :

- Des représentants des parties prenantes : les trois principaux contributeurs et une autre partie prenante désignée par l'ensemble des parties prenantes
- Les président(e)s des 3 commissions de normalisation
- La directrice et la responsable qualité du BN FERTI
- Un(e) représentant(e) de l'AFNOR invité

RESSOURCES FINANCIERES – COMPTES CONSOLIDES DU BN FERTI AU 31/12/2020

Les membres de l'ANPEA sont la principale source de financement du BN FERTI : 54% en 2020 sur un total de produit s'élevant à 265 993 euros. Cet apport est complété par :

- la participation aux frais de normalisation demandée à toute autre partie intéressée souhaitant participer aux travaux (26,5%), sauf celles exemptées par le décret n°2009-697 ;
- la rémunération AFNOR (2%) dans le cadre du contrat de délégation passé entre le BN et AFNOR ;
- la rémunération reçue pour la tenue du secrétariat du CEN/TC 455/WG2 (6,5%) suite à la signature fin 2020 du « Specific Agreement » passé entre la Commission Européenne et le CEN/TC 455 dans le cadre de la demande de normalisation M/564.

Il est par ailleurs à noter que :

- une participation exceptionnelle a été demandée aux parties prenantes pour faire face aux frais de traductions qui vont être engendrés par la reprise dans la collection française des documents normatifs élaborées dans le cadre de la demande de normalisation M/564. Cette demande de participation exceptionnelle sera renouvelée sur plusieurs années ;
- la rémunération pour la tenue du secrétariat du CEN/TC 260/WG8 n'a pas été reçue car le « Specific Agreement » entre la Commission Européenne et le CEN/TC 260 n'a finalement pas été signé en 2020 comme il aurait dû l'être, privant ainsi le BN FERTI de la rémunération budgétée pour la tenue du secrétariat du CEN/TC 260/WG8, ce qui explique un résultat négatif pour 2020.

Les dépenses du BN FERTI (302 021 euros) découlent essentiellement des frais de personnel (74%), des loyers et charges immobilières et des frais de fonctionnement (organisation de réunions, matériel…).

UNE NOUVELLE EQUIPE AU SERVICE DES PARTIES PRENANTES

En 2020, l'équipe du BN FERTI a été renouvelée et est constituée de 4 personnes pour un nombre d'ETP qui s'élève à 2,95

- Mme Florence CATRYCKE, directrice
- Mme Stéphanie BILLIERE, chargée de projet normalisation et responsable qualité
- Mme Inès JOFFET, chargée de projet normalisation
- M. Olivier TEITGEN, chef de projet normalisation

L'équipe a notamment pour rôle d'identifier les nouveaux besoins, de piloter et d'animer les travaux normatifs en cours en sollicitant les acteurs concernés, en organisant les consultations, en préparant les réunions d'experts qui permettent en particulier de définir la position française au niveau européen et international.

CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES

Le BN FERTI est engagé auprès de tous les acteurs de la filière fertilisation, publics et privés, et interagit avec de multiples parties prenantes. En 2020, notre BN continue d'attirer des parties prenantes de toutes tailles et issues de catégories d'intérêts diverses.

En 2020, plus de 220 experts, représentant 103 parties prenantes, ont participé à l'élaboration des normes au sein des commissions du BN FERTI. Ces 103 parties prenantes se répartissent ainsi :

Commission de Normalisation	Denominations, Specifications et Marquage	Methodes d'Essai	Biostimulants
Nombre de parties prenantes	**84**	**44**	**48**
Categories liees a la chaine d'approvisionnement ou de valeur			
Fournisseur	0 %	5 %	8,7 %
Fabricant ou prestataire	70 %	61%	63 %
Intermédiaire	3,6 %	5 %	4,3 %
Utilisateur ou destinataire	3,6 %	0 %	0 %
Categorie Controle			
Evaluateur	3,6 %	16 %	6,5%
Categorie Support Technique			
Support technique	9,5 %	7 %	10,9 %
Categories Interet general			
Autorité réglementaire	7 %	7 %	6,5 %
Porteur de politique publique	0 %	0 %	0 %
Bénéficiaire final	0 %	0 %	0 %
Autres intervenants en normalisation			
Responsable ministériel aux normes	1,2 %	0 %	0 %
AFNOR orientation et coordination	0 %	0 %	0 %
Liaison	0 %	0 %	2 %

[NORMALISATION FRANÇAISE]

Les normes françaises d'origine française, couramment appelées "normes franco-françaises" sont principalement élaborées par la commission DSM. Ces dernières ont comme particularité d'être rendues d'application obligatoire par un arrêté interministériel, nécessitant ainsi une forte collaboration avec les ministères signataires de cet arrêté.
Fin 2020 :

- un arrêté, daté du 07 décembre 2020, a été publié au JORF du 13 décembre 2020, rendant d'application obligatoire les normes NF U 42-001/A1 sur les **solutions de sels d'ammonium issus de stripping ou de lavage de gaz** et NF U44-051/A3 **"Amendements organiques"** ;
- trois normes sont en attente de la publication d'un arrêté de mise en application obligatoire afin de pouvoir être utilisée pour la mise sur le marché de produits :
  - Amendement A1 à la norme **NF U44-203 "Amendements Minéral Basique - Engrais"** qui vise à permettre la déclaration de la teneur en calcium et à mettre en cohérence les seuils en éléments trace avec ceux de la nouvelle version de la norme NF U 44-001 ;
  - **Parties 2 (engrais organiques) et 3 (engrais organo-minéraux) de la norme NF U42-001** « Engrais » : Après 6 années de travail et de débats menés avec l'administration française, un consensus a finalement réussi à se dégager permettant la publication de ces deux normes. Ces deux publications finalisent la révision de la norme « engrais » NF U42-001.

Ces dernières années, la commission DSM a rencontré des difficultés à travailler sur ces NAO (Normes d'Application Obligatoire) compte tenu de leurs interactions avec une réglementation constamment en évolution. Malgré des points organisés en amont des réunions de la commission DSM avec les 3 ministères impliqués (ministères chargés de l'agriculture, de l'industrie (DGCCRF) et de l'environnement), les travaux avancent lentement et sont parfois même mis à l'arrêt, dans l'attente de l'évolution de la réglementation.
On pourra noter à titre d'exemple la publication de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (EGalim) d'octobre 2018 et la loi Anti gaspillage et Economie circulaire (AGEC) de février 2020 dont certaines dispositions impactent les Matières Fertilisantes et les Supports de Culture (MFSC).
Une ordonnance sur la gestion des déchets, venant en appui de la loi AGEC, prévoit également la **parution d'un décret (dit « socle commun »)** fixant les critères de qualité agronomique et d'innocuité de l'ensemble des MFSC.
Ce décret, dont la publication est prévue en juin 2021, fixera règlementairement les seuils en contaminants dans les MFSC. **Il aura donc inexorablement un impact sur les normes DSM rendues d'application obligatoire** et les critères d'innocuité qui y sont définis. Des travaux du BN FERTI, comme ceux menés sur les cendres, ont d'ores et déjà dû être mis en stand-by dans l'attente de la version définitive de ce décret. En effet, le groupe de travail en charge de ces travaux a pu récolter en 2020 de nouvelles données analytiques permettant de mieux définir ces fertilisants. Il a ainsi proposé l'introduction d'une nouvelle dénomination dans la norme NF U 44-203 "Amendements Minéral Basique - Engrais". Cependant, les propositions de seuils d'innocuité faites dans le cadre de ce projet de norme ne sont pas, à ce jour, compatibles avec ceux du projet de décret "socle commun".
Ce « socle commun » **pourrait également avoir un impact sur la commission ME** si les paramètres définis dans le décret ne disposent pas de méthode d'analyse validée sur des matrices « MFSC ».
Nous suivons donc avec attention son élaboration.

STRUCTURES AU NIVEAU FRANÇAIS

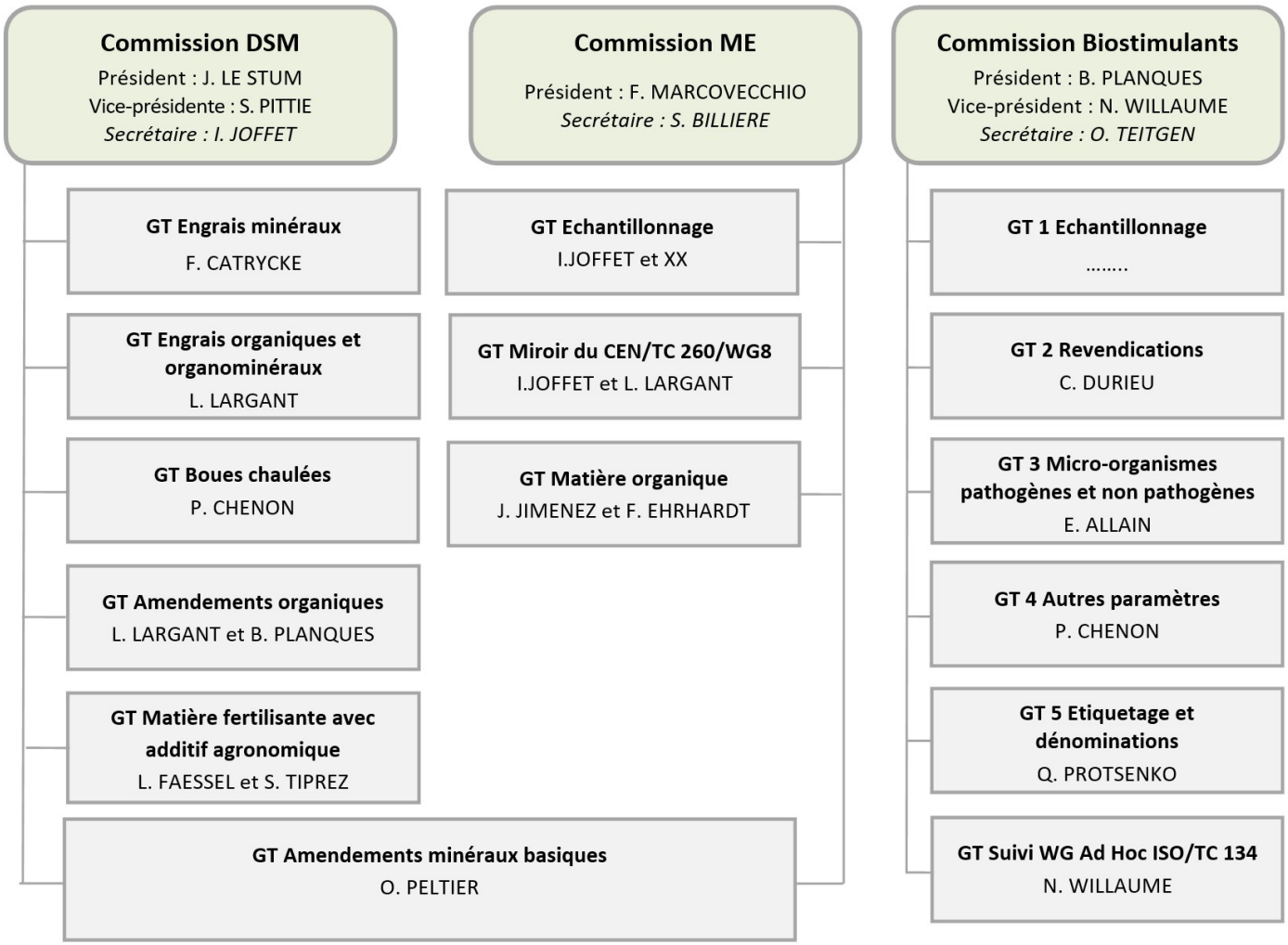

Afin de pouvoir s'assurer de la cohérence des travaux normatifs concernant son domaine d'application, le BN a continué à assurer en 2020 une liaison avec les commissions de normalisation suivantes :

- AFNOR-P16P « Caractérisation et management des boues », présidée par Christophe BONNIN (FP2E) ;
- AFNOR-ENV « Méthodes d'essais pour la caractérisation environnementale des matrices solides», présidée par Marie-Pierre STRUB (INERIS) ;
- AFNOR-X31QS « Qualité des sols – Aspects généraux », présidée par intérim par Antonio BISPO (INRA) ;
- AFNOR V39A « Algues et produits ou intermédiaires à base d'algues », présidée par Hélène MARFAING (CEVA).

REUNIONS DES STRUCTURES FRANÇAISES

21 réunions de commissions et de groupes de travail du BN se sont tenues en 2020 :

COMMISSION / GT	NOMBRE DE REUNIONS
Commission DSM	4
GT "Engrais organiques et organo-minéraux"	1
GT « Amendements minéraux basiques »	2
GT "Terres amendées et composts de MIATE"	2
Commission ME	5
GT « Echantillonnage »	2
GT « Caractérisation de la matière organique »	2
Commission Biostimulants	1
GT1 Echantillonnage	0
GT2 Revendications	1
GT3 Micro-organismes	0
GT4 Autres paramètres	1
GT5 Etiquetage	0

POINT SUR LES TRAVAUX 2020

1) *EXAMEN SYSTÉMATIQUE*

En 2020, 10 documents normatifs d'origine française ont été soumis à l'examen systématique.

REFERENCE	TITRE	DECISION DE LA CN
	CN DENOMINATIONS, SPECIFICATIONS ET MARQUAGE	
NF U44-051	Amendements organiques	Confirmer
NF U44-051/A1	Amendements organiques	Confirmer
NF U44-051 COMPIL	Amendements organiques - Texte compilé de la norme NF U44-051 d'avril 2006 et de son amendement 1 de décembre 2010	Confirmer
NF U42-002-1	Engrais - Engrais à teneur(s) déclarée(s) en oligo-élément(s) destinés à être apportés au sol - Partie 1 : oligo-élément(s) sous forme de combinaison(s) chimique(s) exclusivement minérale(s)	Confirmer
NF U42-003-1	Engrais - Engrais à teneur(s) déclarée(s) en oligo-élément(s) pour pulvérisation foliaire - Partie 1 : oligo-éléments sous forme de combinaison(s) chimique(s) exclusivement minérale(s)	Confirmer
NF U44-003	Amendements basiques contenant des matières d'intérêt agronomique issues du traitement biologique des eaux	Confirmer
NF U44-204	Matière fertilisante avec additif agronomique	Confirmer
NF U42-001/A12	Engrais	Confirmer

CN METHODES D'ESSAI		
NF U44-165	Amendements organiques et supports de culture - Test rapide d'évaluation de la maturité d'un compost et de caractérisation des matières premières, vis-à-vis de la germination du cresson	Confirmer
NF U44-166	Supports de culture - Essai d'évaluation de la croissance de plantules	Confirmer

2) *POINT SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX D'ORIGINE FRANÇAISE FIN 2020*

GROUPE DE TRAVAIL	ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX
CN DENOMINATIONS, SPECIFICATIONS ET MARQUAGE	
GT « Engrais minéraux »	• **Publication de l'amendement A1 à la norme NF U42-001-1** sur les solutions de sels d'ammonium en août 2019. • **Publication de l'arrêté de mise en application obligatoire de cet amendement** le 07 décembre 2020.
GT « Engrais organiques et organo-minéraux »	• **Publication des normes NF U42-001-2 Engrais organiques** en octobre 2020 et **NF U42-001-3 Engrais organo-minéraux** en novembre 2020. • **Le projet d'amendement NF U42-001-2/A1** porte sur la rédaction de deux points qui ont avancé à deux vitesses : o concernant *l'étiquetage des lisiers non transformés non hygiénisés* (7.1.1.3) : un consensus a été trouvé, permettant le lancement d'une Enquête Publique en 2021 o *concernant le mode d'obtention des dénominations 10 du point 5.1 et 12 du point 5.3* : la recherche du consensus est toujours en cours. Le point de blocage porte sur la référence à la norme NF U44-051 dont le GT « Amendements organiques » a la charge de la révision. Pour éviter de bloquer intégralement la rédaction de l'amendement A1, il a été décidé d'élaborer deux amendements : l'A1 portera sur le point 7.1.1.3 uniquement et un amendement A2 portera sur la rédaction des dénominations 10 du point 5.1 et 12 du point 5.3.
GT « Amendements organiques »	• **Révision** de la norme **NF U 44-051** *« Amendements organiques - Dénominations, spécifications et marquage »* Les travaux de révision n'ont pas avancé en 2020, dans l'attente de l'évolution de la réglementation sur les déchets, liée aux composts de fermentescibles alimentaires et/ou ménagers et des lois EGalim et AGEC. Le Groupe de Travail "Amendements organiques" devra reprendre ces travaux, sur la base des orientations que donneront la DGAL et la DGCCRF, pour proposer une nouvelle rédaction de certaines dénominations. • **Publication de l'arrêté** du 07 décembre 2021 **rendant d'application obligatoire l'amendement A3 à la norme NF U44-051** : 2006. Cet amendement modifie : les valeurs limites pour le cuivre et le zinc ; les éléments traces à La Réunion ; la définition biocarburant et le type n°3
GT « Supports de culture »	Le GT n'ayant pas de sujet, il a été mis en sommeil. Il pourra être remobilisé si des nouveaux sujets le nécessitent.
GT « MIATE »	Le GT n'ayant pas de sujet, il a été mis en sommeil. Il pourra être remobilisé si des nouveaux sujets le nécessitent.
GT « Produits de paillage »	Le GT n'ayant pas de sujet, il a été mis en sommeil. Il pourra être remobilisé si des nouveaux sujets le nécessitent.
GT « Terres amendées	Le GT n'ayant pas de sujet, il a été mis en sommeil. Il pourra être remobilisé si des

avec du compost de MIATE »	nouveaux sujets le nécessitent.
GT « Boues chaulées »	Le GT a été créé pour travailler sur un amendement à la norme NF U44-003 mais il ne s'est pas réuni en 2020. Les travaux sont suspendus à ce stade dans l'attente de l'élaboration du décret "socle commun".
Le projet de création d'un GT Digestat pour établir une ou plusieurs normes sur les digestats, proposé par le Club Biogaz et soutenu par le Ministère de la Transition Ecologique, a finalement été abandonné en fin d'année, le Club Biogaz ne souhaitant plus être pilote de ce projet.	
CN METHODES D'ESSAI	
GT « Echantillonnage »	Préparation des réunions du CEN/TC 260/WG1.
GT « Caractérisation de la matière organique »	Le panel des analyses actuelles étant basé sur des normes parfois anciennes au vu de la diversité des nouveaux intrants organiques apparaissant sur le marché, un travail est en cours sur l'Indice de Stabilité de la Matière Organique (ISMO) et les méthodes de cinétiques de minéralisation.. - Intérêt de caractériser les Produits Résiduaires Organiques (PRO) pour en prédire les effets après apport et retour sur le projet ADEME – PROLAB - La caractérisation de la MO au service de la méthanisation : indicateurs biologique et chimique de la MO des intrants et des digestats
GT COMMUNS ENTRE LA CN DENOMINATIONS, SPECIFICATIONS ET MARQUAGE ET LA CN METHODES D'ESSAI	
GT « Amendements minéraux basiques »	Ce GT travaille sur plusieurs sujets qui pourraient aboutir : • Au niveau français : o à la révision de la NF U 44-203, en particulier pour introduire les cendres ; Le GT a obtenu en 2020 de nouvelles données analytiques qui permettent de mieux définir ces fertilisants. Cependant, les propositions de seuils d'innocuité faites dans le cadre de ce projet de norme ne sont pas compatibles avec ceux du projet de décret "Socle Commun". La poursuite de ce projet de norme dépendra de l'évolution du projet de décret. o à la rédaction d'un amendement A1 à la norme NF U44-001 pour créer une nouvelle dénomination « laitiers sidérurgiques criblés ». • Au niveau européen et international : le GT étudie les projets de normes en cours et propose les positions françaises à tenir. Notamment, il a participé activement à l'élaboration de la norme EN 12944-3.
CN BIOSTIMULANTS DES VEGETAUX	
GT1 « Echantillonnage »	Préparation des réunions du CEN/TC 455/WG1.
GT2 « Revendications »	Préparation des réunions du CEN/TC 455/WG2.
GT3 « Micro-organismes pathogènes et non pathogènes »	Préparation des réunions du CEN/TC 455/WG3.
GT4 « Autres paramètres d'innocuité »	Préparation des réunions du CEN/TC 455/WG4.
GT5 « Etiquetage et dénominations »	Préparation des réunions du CEN/TC 455/WG5.
GT « Suivi ISO/TC134/WG Ad Hoc »	Préparation des réunions de l'ISO/TC134/WG Ad Hoc sur les substances bénéfiques.

3) ENQUÊTES

En 2020, 1 enquête publique et 1 enquête commission ont été menées sur des sujets d'origine française.

Enquête publique : 1

CN METHODES D'ESSAI	
NF U 42-107	Engrais - Détermination des insolubles dans l'eau

Enquête Commission : 1

CN DENOMINATIONS, SPECIFICATIONS ET MARQUAGE	
NF U42-001-2/A1	Engrais - Dénominations et spécifications - Partie 2 : engrais organiques - A1

4) RELECTURES D'ÉPREUVE

3 documents normatifs DSM et 1 document normatif ME ont fait l'objet d'une relecture finale avant publication par les secrétariats des commissions.

[NORMALISATION EUROPEENNE]

Le règlement européen (UE) n° 2019/1009 établissant les règles relatives à la mise à disposition sur le marché des fertilisants UE est paru au Journal Officiel européen le 25 juin 2019. Parallèlement, le projet de demande de normalisation s'y rattachant a continué son processus d'élaboration. **Validée le 20 décembre 2019 par les Etats membres, la demande de normalisation M/564 a été également acceptée par le CEN** le 10 février 2020, marquant ainsi le point de départ officiel d'un travail conséquent pour le BN FERTI et de nombreuses réunions pour les groupes de travail (WG - Working groups) des CEN/TC 260, CEN/TC 223 et CEN/TC 455.

Cette demande de normalisation M/564 prévoit d'élaborer :

- Des CEN/TS (Technical Specification) qui sont à produire sous 2 ans pour être publiée au 1er avril 2022 ;
- Des normes européennes qui devront être publiées pour le 1er Avril 2024. Plusieurs des normes harmonisées seront des normes dites « ombrelles » : elles feront référence à plusieurs normes de méthodes d'analyse.

C'est au total **plus de 150 normes européennes,** dont la majorité passeront par une première étape CEN/TS, qui **seront à développer sur 4 ans**.

Au cours de l'année 2020, les CEN/TC 223, 260 et 455 ont élaboré leur programme de normalisation en conséquence. Le CEN a remis les 3 programmes de normalisation des comités techniques concernés à la Commission Européenne le 15 mai 2020. Parallèlement, des « specific agreements », entre la Commission Européenne et le CEN pour chaque CEN/TC concerné, ont été mis au point. Le **specific agreement du CEN/TC 455 a été signé en juin 2020** alors que **celui des CEN/TC 260 et CEN/TC 223 est toujours en cours de validation**.

IMPACT SUR LES SECRETARIATS DE WGS TENUS PAR LE BN FERTI

Notre Bureau de Normalisation assure le secrétariat de deux WG européens : le CEN TC455/WG2 *(Biostimulants des végétaux/ Revendications)* et le CEN TC260/WG8 *(Engrais et amendements minéraux basiques/Engrais organiques et organo-minéraux).* Il est donc directement concerné par deux de ces « specific agreements » : celui du CEN/TC 260 et celui du CEN/TC 455.

Un travail conséquent a été réalisé pour construire, en collaboration avec les animateurs des WG et l'AFNOR, le **document (Quotation)** fixant les plannings, décrivant précisément les rôles et responsabilités des différents intervenants (CEN/TC 455, BN FERTI, Sous-traitants), établissant la charge de travail et les livrables attendus. Enfin, un **budget prévisionnel** couvrant les frais de fonctionnement de ces deux WG a dû être établi. Ces budgets ont été transmis pour validation à la commission européenne via les organismes nationaux de normalisation (AFNOR pour le CN/TC 455, DIN pour le CEN/TC 260).

Bien que les « specific agreements » n'aient pas été signés, entrainant une incertitude quant à la prise en charge des financements par la Commission Européenne, les travaux des 2 WGs se sont poursuivis au cours

de l'année 2020 afin d'être en mesure de fournir dans les délais fixés par la demande M/564 les 5 normes devant être élaborées par le CEN/TC 455/WG2 et les 19 normes devant être élaborées par le CEN/TC 260/WG8.

IMPACT SUR LES COMMISSIONS DE NORMALISATION DU BN FERTI

Cette demande de normalisation s'est répercutée sur les travaux des trois commissions de normalisation du BN FERTI en se traduisant notamment par :

- l'ouverture de nouveaux PWI/WI (82 pour les commission DSM et ME ; 33 pour la commission Biostimulants) ;
- les préparations des réunions plénières des comités techniques

STRUCTURES SUIVIES AU NIVEAU EUROPEEN EN 2020

1) *CEN/TC 260 « ENGRAIS ET AMENDEMENTS MINÉRAUX BASIQUES »*

Le domaine d'application de ce Comité Technique (TC) est le suivant : « *Harmonisation des dénominations, des spécifications, du marquage, des méthodes d'essais (physiques et/ou chimiques) et des conditions de sécurité relatives aux engrais et amendements minéraux basiques* »

Le secrétariat est assuré par l'organisme de normalisation allemand (DIN) et la présidence est tenue par M. Dietrich PRADT (Industrie Verband Agrar e.V Fachbereich Düngung).

Ce TC est constitué de cinq groupes de travail. Des experts français sont mandatés dans chacun de ces WG :

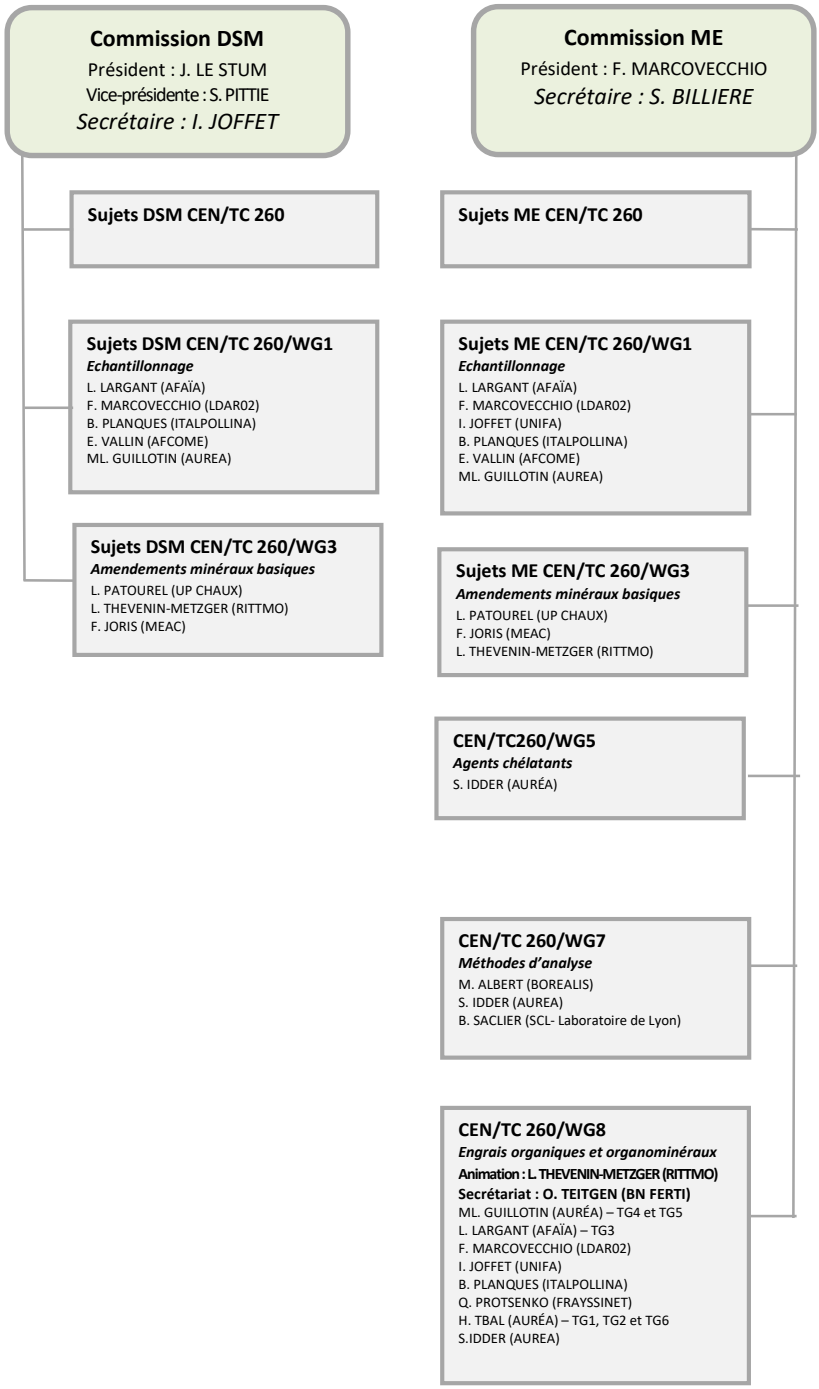

2) CEN/TC 223 « AMENDEMENTS ORGANIQUES ET SUPPORTS DE CULTURE »

Le domaine d'application de ce TC est le suivant : « *Normalisation de deux types de matériaux utilisés en agriculture, horticulture, jardinage et aménagements paysagers.*

1) Amendements organiques, c'est-à-dire les matériaux qui peuvent avoir été compostés ou traités d'une autre façon, ajoutés au sol principalement pour améliorer son état physique sans causer d'effets nocifs.

2) Supports de culture, c'est-à-dire les matériaux sur lesquels les plantes sont cultivées. Les produits chaulant et les matériaux utilisés uniquement en tant que éléments nutritifs sont exclus. »

Le secrétariat est assuré par l'organisme de normalisation hollandais (NEN) et la présidence est tenue par une partie prenante française : M. Laurent LARGANT (AFAÏA).

Ce TC est constitué de six groupes de travail. Des experts français sont mandatés dans chacun de ces WG :

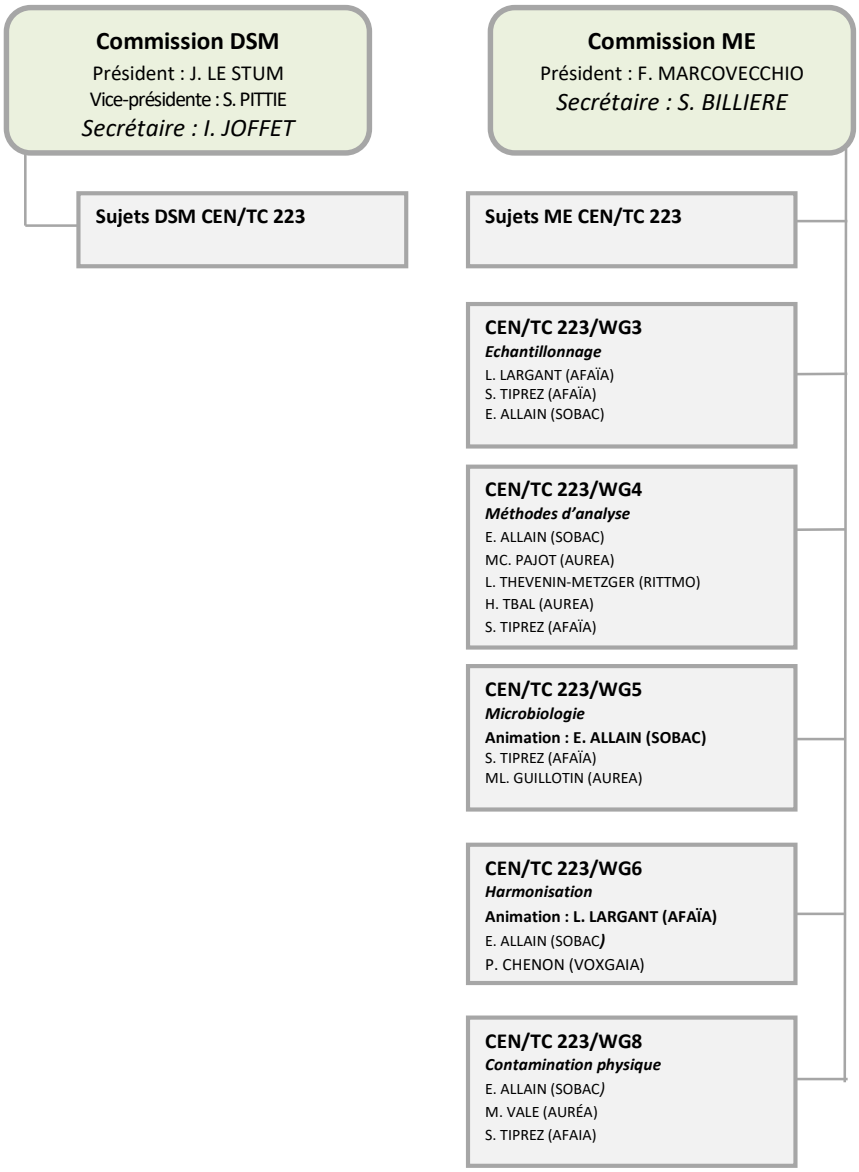

3) CEN/TC 455 « BIOSTIMULANTS DES VÉGÉTAUX »

Le domaine d'application de ce TC est le suivant : « *Normalisation de l'échantillonnage, des dénominations, des spécifications (y compris les exigences de sécurité), du marquage et des méthodes de test permettant de vérifier les revendications des produits pour les biostimulants des végétaux, y compris les micro-organismes. Les biostimulants des végétaux sont des produits à base de substances et/ou de microorganismes stimulant les processus de nutrition des plantes indépendamment du contenu en nutriments du produit, dans le seul but d'améliorer une ou plusieurs des caractéristiques suivantes de la plante :*

- l'efficacité de l'utilisation des nutriments ;
- la tolérance aux stress abiotique ;
- les traits de qualité des cultures et peuvent être appliqués aux plantes ou aux sols.

Sont exclus les produits phytopharmaceutiques, les engrais, les amendements minéraux basiques, les amendements du sol, les supports de culture et les additifs agronomiques déjà couverts par la normalisation au niveau européen. »

Le secrétariat est assuré par l'AFNOR et la présidence est tenue par un expert français : M. Benoit PLANQUES (HELLO NATURE).

Ce TC est constitué de cinq groupes de travail. Des experts français sont mandatés dans chacun de ces WG

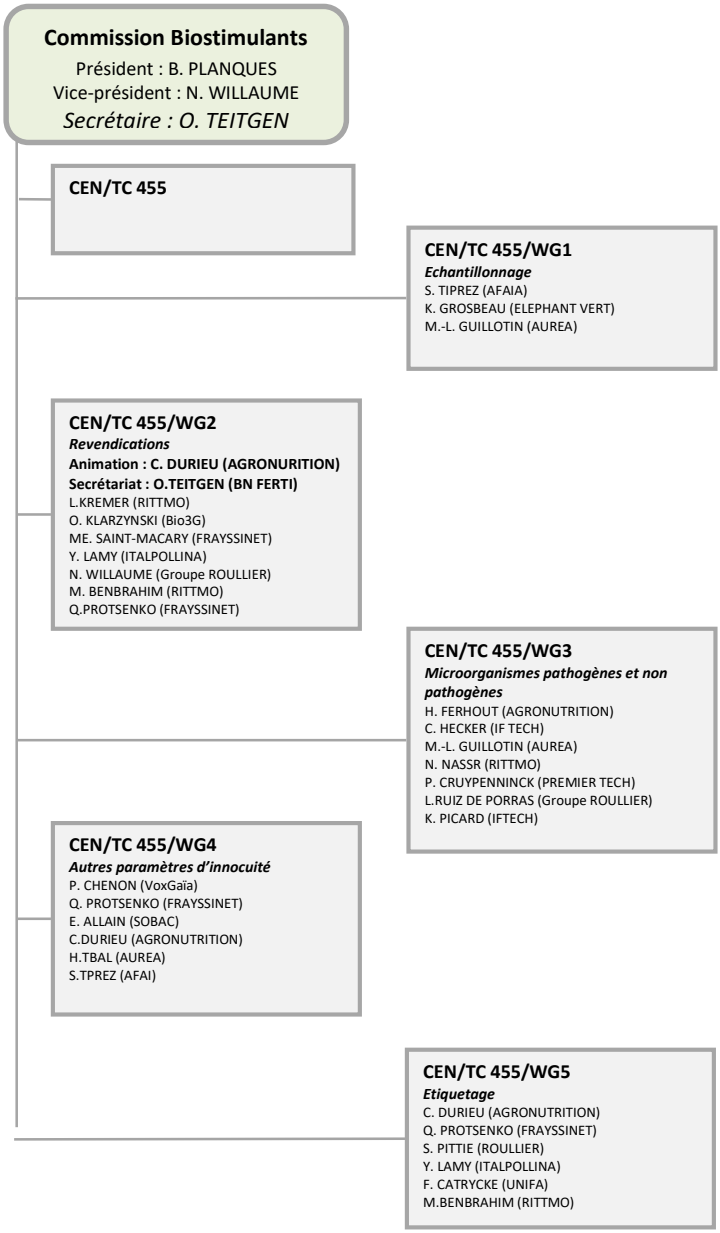

REUNIONS 2020

Les CEN/TC et leurs WGs suivis par le BN FERTI se sont réunis aux dates suivantes :

1) *CEN/TC 260 « ENGRAIS ET AMENDEMENTS MINÉRAUX BASIQUES »*

Le CEN/TC 260 s'est réuni les 22 et 23 octobre 2020 par Web conférence.

Les groupes de travail de ce TC suivis par le BN FERTI se sont réunis aux dates suivantes :

- CEN/TC260/WG1 : le 12 février à Berlin et le 12 mai, le 1er octobre et le 10 décembre par web conférence
- CEN/TC260/WG3 : les 30 et 31 mars, le 25 mai et les 6 et 7 octobre par web conférence
- CEN/TC260/WG5 : le 18 mars, le 9 juin, le 22 septembre et le 17 novembre par web conférence
- CEN/TC260/WG7 : le 20 février à Bruxelles, le 25 juin et le 30 septembre par web conférence
- CEN/TC260/WG8 **[secrétariat tenu par le BN FERTI]** : les 4 et 5 mars dans les locaux du BN FERTI, les 9 et 10 juillet et les 19 et 20 octobre par web conférence

2) *CEN/TC 223 « AMENDEMENTS ORGANIQUES ET SUPPORTS DE CULTURE »*

Le CEN/TC 223 s'est réuni le 20 mai par web conférence.
Les groupes de travail de ce TC suivis par le BN FERTI se sont réunis aux dates suivantes :

- CEN/TC223/WG3 : le 8 avril, le 11 mai, le 1er juillet, le 5 octobre, le 14 octobre et le 10 novembre par web conférence
- CEN/TC223/WG4 : le 6 octobre et le 15 décembre par web conférence
- CEN/TC223/WG5 : le 16 juin par web conférence
- CEN/TC 223/WG8 : le 19 mai, le 23 septembre, le 6 novembre et le 4 décembre par web conférence

3) *CEN/TC 455 « BIOSTIMULANTS DES VÉGÉTAUX »*

Le CEN/TC 455 s'est réuni le 24 septembre 2020 en visioconférence
Les groupes de travail de ce se sont réunis en 2020 aux dates suivantes :

- CEN/TC455/WG3 : le 27 janvier à Bruxelles, le 12 novembre en visioconférence
- CEN/TC455/WG2 **[secrétariat tenu par le BN FERTI]** : le 9 septembre dans les locaux du BN FERTI ; les 29 octobre, 16 et 17 décembre par web conférence
- CEN/TC455/WG4 : le 10 décembre en visioconférence

ACTIVITE DES WORKING GROUPS DONT LE SECRETARIAT EST ASSURE PAR LE BN FERTI

1) *CEN TC455/WG2 : BIOSTIMULANTS DES VÉGÉTAUX/ REVENDICATIONS*

Appel à experts (« Calls for tenders »)

Dans le cadre du mandat de normalisation M/564, un appel à experts a été lancé pour sélectionner un « convener » et cinq « project leaders » ayant pour mission de développer les 5 projets alloués à ce WG.

Ces appels à candidatures (*call for tenders*) ont été rédigés par le BN FERTI en respectant les règles de passage de marché (*Procurement rules*) du CEN. Ils ont ensuite été mis en ligne sur les sites du CEN et de l'AFNOR. Les candidats étaient invités, sur la base de cet appel d'offre à proposer une charge en jour-hommes et un devis financier. Ils devaient également faire état de leurs compétences.

Le comité de sélection, réunissant le BN FERTI, l'AFNOR, le CEN et la Commission Européenne s'est réuni le 2 septembre 2020 pour étudier les réponses aux candidatures. Elles émanaient toutes des personnes déjà en poste qui ont donc été confirmées dans leurs fonctions en janvier 2021.

Organisation

Le WG2 est animé par Céline DURIEU (Agronutrition), qui a le titre de *convener.*

Fin 2020, le CEN/TC 455/WG2 comptait 70 experts, mandatés par les organismes de normalisation suivants ;

UNI (Italie)	UNE (Espagne)	SFS (Finlande)
NSAI (Irlande)	DS (Danemark)	MSZT (Hongrie)
AFNOR- BN FERTI (France)	BSI (Royaume-Uni)	NEN (Pays-Bas)
NBN (Belgique)	CYS (Chypre)	DIN (Allemagne)
IST (Islande)		

Le WG est divisés en cinq sous-groupes, gérant chacun un des 5 projets, cités ci-après. Ces sous-groupes se réunissent en parallèle des réunions du WG. Leurs travaux sont ensuite soumis aux membres du WG pour relecture et validation.

Projets en cours

- Plant biostimulants - Claims – Part 1: General Principles
  Project leader : Céline DURIEU (Agronutrition)
- Plant biostimulants - Claims – Part 2: Nutrient use efficiency resulting from the use of a plan biostimulant
  Project leader : Céline DURIEU (Agronutrition)
- Plant biostimulants - Claims – Part 3: Tolerance to abiotic stress resulting from the use of a plant biostimulants
  Project leader: Giuseppe COLLA (Université de Tuscia, Italie)
- Plant biostimulants - Claims – Part 4: Determination of quality traits resulting from the use of a plant biostimulants
  Project leader: Yann LAMY (Hello Nature)
- Plant biostimulants - Claims – Part 5: Determination of availability of confined nutrients in the soil or rhizosphere
  Project leader : Mohammed BENBRAHIM (Rittmo)

En 2020, l'activité de ce WG a principalement porté sur :

- rassembler les experts compétents ;
- clarifier le champ d'application des projets normatifs ;
- établir les premiers textes.

2) *LE CEN/TC 260/WG8 : ENGRAIS ET AMENDEMENTS MINÉRAUX BASIQUES/ ENGRAIS ORGANIQUES ET ORGANO-MINÉRAUX*

Appel à experts (« Calls for tenders »)

Le « specific agreement » n'ayant pas été signé entre le CEN/TC 260 et la Commission Européenne, les « calls for tenders » n'ont pas pu être lancés. Des experts ont toutefois accepté de prendre le lead des projets pour permettre de délivrer les documents dans les délais définis par la demande M/564.

Organisation du WG

Le WG8 est animé par Laure THÉVENIN-METZGER (Rittmo), qui a le titre de *convener.*

A fin 2020, le WG2 comprenait 44 experts, mandatés par les organismes de normalisation suivants ;

UNI (Italie)	UNE (Espagne)	SFS (Finlande)
UNMZ (République tchèque)	DS (Danemark)	MSZT (Hongrie)
AFNOR- BN FERTI (France)	DIN (Allemagne)	NEN (Pays-Bas)
ASRO (Roumanie)	ASI (Autriche)	

Le WG est divisé en six sous-groupes, gérant chacun un ou plusieurs projets. Ces sous-groupes se réunissent en parallèle des réunions du WG. Leurs travaux sont ensuite soumis aux membres du WG pour relecture et validation.

Projets en cours

Le CEN TC260/WG8 développe 19 projets, répartis sur 6 Task Groups :

Task Group 1: Heavy metals and micronutrients (total and water soluble), en charge des projets suivants :

- Fertilizers and liming materials - Organic and organo-mineral fertilizers - Determination of chromium VI content.
- Organic and organo-mineral fertilizers - Determination of total content of specific elements by ICP-AES after digestion by aqua regia
- Fertilizers and liming materials - Organic and organo-mineral fertilizers - Determination of mercury content.
- Fertilizers and liming materials - Organic and organo-mineral fertilizers - Extraction by water for subsequent determination of elements.
- Fertilizers and liming materials - Organic and organo-mineral fertilizers - Digestion by aqua regia for subsequent determination of elements.
- Fertilizers and liming materials - Organic and organo-mineral fertilizers - Determination of the inorganic arsenic content.

Task Group 2: Primary nutrients (except N) and secondary nutrients (total and water soluble and different solubilities for P_2O_5), en charge des projets suivants :

- Fertilizers and liming materials - Organic and organo-mineral fertilizers - Determination of the content of specific elements by ICP-AES after extraction by water.
- Fertilizers and liming materials - Organic and organo-mineral fertilizers - Determination of specific element
- Fertilizers and liming materials - Organic and organo-mineral fertilizers - Extraction of phosphorus by formic acid for subsequent determination of P by ICP-AES.
- Fertilizers and liming materials - Organic and organo-mineral fertilizers - Extraction of phosphorus, which is soluble in neutral ammonium citrate (NAC) for subsequent determination of P by ICP-AES.

Task Group 3: Biuret, en charge des projets suivants :

- Fertilizers and liming materials - Organic and organo-mineral fertilizers - Determination of biuret content.

Task Group 4: Microbial Criteria, en charge des projets suivants :

- Fertilizers and liming materials - Organic and organo-mineral fertilizers - Determination of specific pathogens.
- Fertilizers and liming materials - Organic and organo-mineral fertilizers - Determination of Salmonella spp.
- Fertilizers and liming materials - Organic and organo-mineral fertilizers - Determination of Escherichia coli.
- Fertilizers and liming materials - Organic and organo-mineral fertilizers - Determination of Enterococcaceae.

Task Group 5: Total N and all forms of N including organic N, en charge des projets suivants :

- Fertilizers and liming materials - Organic and organo-mineral fertilizers - Determination of nitrogen content.

Task Group 6: Organic Carbon and dry matter, en charge des projets suivants :

- Fertilizers and liming materials - Organic and organo-mineral fertilizers - Determination of specific parameters.
- Fertilizers and liming materials - Organic and organo-mineral fertilizers - Determination of the dry matter content.
- Fertilizers and liming materials - Organic and organo-mineral fertilizers - Determination of the organic carbon content.

En 2020, l'activité de ce WG a principalement porté sur :

- rassembler les experts compétents ;
- clarifier le champ d'application des projets normatifs ;
- établir les premiers textes.

POINT SUR LES TRAVAUX 2020

1) *EXAMEN SYSTÉMATIQUE*

En 2020, 17 documents normatifs européens ont été soumis à l'examen systématique.

REFERENCE	ANNEE	TITRE	POSITION FRANÇAISE	DECISION TC
		CN METHODES D'ESSAI		
EN 14397-2	2004	Engrais et amendements minéraux basiques - Détermination de la teneur en dioxyde de carbone - Partie 2 : méthode pour amendements minéraux basiques	Abstention	Confirmation
EN 15750	2009	Engrais - Détermination de la teneur en azote total des engrais ne contenant l'azote que sous forme nitrique, ammoniacale et uréique, selon deux méthodes différentes	Confirmer	Révision
CEN/TS 16375	2013	Amendements minéraux basiques — Détermination de la teneur en carbonate résiduel finement broyé dans les sols — Méthode volumétrique	Abstention	Confirmation
CEN/TS 16490	2013	Engrais — Comparaison des résultats des essais interlaboratoires menés par le CEN/TC 260/WG7 avec les tolérances données dans le règlement (CE) n°2003/2003 Annexe II et conclusions	Abstention	Confirmation
EN 1236	1995	Engrais - Détermination de la masse volumique sans tassement.	Confirmer	Confirmation
EN 1237	1995	Engrais - Détermination de la masse volumique après tassement.	Confirmer	Confirmation
EN 12948	2010	Amendements minéraux basiques - Détermination de la distribution granulométrique par tamisage par voie sèche et par voie humide	Révision	Confirmation
EN 13366	2001	Engrais - Traitement avec une résine échangeuse d'ions cationique pour la détermination de la teneur en oligo-éléments chélatés et de la fraction chélatée des oligo-éléments	Abstention	Confirmation
EN 14397-1	2010	Engrais et amendements minéraux basiques - Détermination de la teneur en dioxyde de carbone - Partie 1 : méthode applicable aux engrais solides	Confirmer	Confirmation
EN 14787	2005	Engrais et amendements minéraux basiques - Détermination de la teneur en eau - Guide et recommandations	Confirmer	Confirmation

EN 14888	2005	Engrais et amendements minéraux basiques - Dosage de la teneur en cadmium	Confirmer	Confirmation
EN 15705	2010	Engrais - Dosage des condensats d'urée par chromatographie liquide haute performance (HPLC) - Isobutylidène diurée et crotonylidène diurée (méthode A) et oligomères de méthylène-urée (méthode B)	Confirmer	Confirmation
EN 15905	2010	Engrais - Dosage du 3-méthylpyrazole (MP) par chromatographie liquide à haute performance (HPLC)	Confirmer	Confirmation
EN 15909	2010	Engrais - Dosage du calcium et du formiate dans les engrais calcium pour pulvérisation foliaire	Confirmer	Confirmation
EN 15928	2010	Engrais - Détermination de la finesse de mouture (procédé à sec)	Confirmer	Confirmation
EN 15950	2010	Engrais - Dosage de l'acide N-(1,2-dicarboxyéthyl)-D,L aspartique (acide iminodisuccinique, IDHA) par chromatographique liquide haute performance (HPLC)	Abstention	Confirmation
EN 16651	2015	Engrais - Dosage du N-(n-butyl)triamide de l'acide thiophosphorique (NBPT) et du N-(n-propyl)triamide de l'acide thiophosphorique (NPPT) - Méthode par chromatographie liquide à haute performance (HPLC)	Confimer	Confirmation

2) *ENQUÊTE ET VOTES*

En 2020, les positions françaises suivantes ont été émises :

Preliminary Work Item (PWI) : 78

CN METHODES D'ESSAI	
PWI 00260226 prCEN/TR 12333 révision	*CR 12333rev Fertilizers – Crushing strength determination on fertilizer grains into a CEN/TR deliverable* Approbation
PWI 00260227 prCEN/TR 14061 révision	*CR 14061rev Fertilizers - Determination of dust content* Approbation
PWI 00260221	*AMB - Determination of physical and chemical properties and specific contaminants* (TS) Approbation
PWI 00260222	*AMB - Determination of the copper and zinc content (TS)* Approbation
PWI 00260224	*Fertilizers and liming materials - Determination of the phosphonates content in organic, organo-mineral and mineral fertilizers and liming materials* Approbation
PWI 00260223	*Fertilizers and liming materials - Determination of the quantity (mass by volume) for organic, organo-mineral and mineral fertilizers and liming materials* Approbation
PWI 00260240	*Organic and organo-mineral fertilizers - Determination of specific elements* Approbation

PWI 00260241	*Organic and organo-mineral fertilizers - Determination of chromium VI content* Approbation
PWI 00260228	*Organic and organo-mineral fertilizers - Determination of biuret content (TS)* Approbation
PWI 00260243	*Organic and organo-mineral fertilizers - Determination of specific pathogens (TS)* Approbation
PWI 00260234	*Organic and organo-mineral fertilizers - Determination of nitrogen content* Approbation
PWI 00260235	*Organic and organo-mineral fertilizers - Determination of specific parameters* Approbation
PWI 00260231	*Organic and organo-mineral fertilizers - Digestion by aqua regia for subsequent determination of éléments* Approbation
PWI 00260237	*Organic and organo-mineral fertilisers - Determination of the content of P, K, Ca, Mg, Na, S, B, Co, Cu, Fe, Mn, Mo, Zn by ICP-AES after extraction by water* Approbation
PWI 00260232	*Organic and organo-mineral fertilizers - Determination of mercury content* Approbation
PWI 00260229	*Organo-mineral fertilizers - Extraction by water for subsequent determination of elements (TS)* Approbation
PWI 00260233	*Organic and organo-mineral fertilisers - Determination of total content of P, K, Ca, Mg, Na, S, B, Co, Cu, Fe, Mn, Mo, Zn, As, Cd, Cr, Ni, Pb by ICP-AES after digestion by aqua regia* Approbation
PWI 00260238	*Organic and organo-mineral fertilizers - Determination of inorganic arsenic* Approbation
PWI 00260245	*Organic, organo-mineral and inorganic fertilizers - Detection of Salmonella spp* Approbation
PWI 00260246	*Organic, organo-mineral and inorganic fertilizers - Detection of Escherichia coli* Approbation
PWI 00260244	*Organic, organo-mineral and inorganic fertilizers - Detection of Enterococcaceae* Approbation
PWI 00260236	*Organic and organo-mineral fertilizers - Determination of the dry matter content* Approbation
PWI 00260239	*Organic and organo-mineral fertilizers - Determination of the organic carbon content (TS)* Approbation
PWI 00260230	*Organo-mineral fertilizers - Extraction of phosphorus by formic acid for subsequent determination of P by ICP-AES (TS)* Approbation
PWI 00260242	*Organo-mineral fertilizers - Extraction of phosphorus which is soluble in neutral ammonium citrate (NAC) for subsequent determination of P by ICP-AES (TS)* Approbation
PWI 00260252	*Fertilizing products – Demonstration of efficacy of inhibitors* Approbation
PWI 00260253	*Inorganic fertilizers – Determination of specific contaminants* Approbation

PWI 00260254	*Inorganic fertilizers – Determination of specific micronutrients,* Approbation
PWI 00260256	*Organic fertilizers, organo-mineral fertilizers, inorganic fertilizers and liming materials - Determination of the chloride content* Approbation
PWI 00223097	*Soil improvers and growing media - Sampling* Approbation
PWI 00223097/PWI 00223138 prEN 12579 rev	*Soil improvers and growing media – Sampling* Approbation
PWI 00223098 prEN 12580	*Soil improvers and growing media — Determination of organic matter content and ash* Approbation
PWI 00223105 prEN 15238 révision	*Soil improvers and growing media - Determination of quantity for materials with particle size greater than 60 mm* Approbation
PWI 00223110 Révision EN 15761	*Pre-shaped growing media — Determination of length, width, height, volume and bulk density* Approbation
PWI 00223127	*Soil Improvers and Growing media – Determination of specific contaminants (TS)* Approbation
PWI 00223128	*Organic soil improvers and Growing media– Determination of specific parameters (TS)* Approbation
PWI 00223131	*Soil improvers – Determination of specific parameters (TS)* Approbation
PWI 00223133	*Growing media – Determination of specific parameters (TS)* Approbation
PWI 00223134	*Organic soil improvers and Growing media– Detection of specific pathogens (TS)* Approbation
PWI 00223137	*Soil improvers and growing media – Terminology (TS)* Approbation
CN BIOSTIMULANTS DES VEGETAUX	
PWI 00455045	*Plant biostimulants – Nutrient use efficiency* Approbation
WI 00455054	*Plant biostimulants – Tolerance to abiotic stress* Approbation
WI 00455061	*Plant biostimulants – Terminology* Approbation
WI 00455035	*Plant Biostimulants – Sampling* Approbation
WI 00455062	*Plant biostimulants – Quantity/volume* Approbation
WI 00455038	*Plant biostimulants – Crop quality* Approbation
WI 00455039	*Plant biostimulants – General principles* Approbation

WI 00455058	*Plant Biostimulants – Digestion by aqua regia for subsequent determination of elements* Approbation
WI 00455059	*Plant biostimulants – Determination of elements (Cd, Pb, Ni, As, Cr, Cu and Zn)* Approbation
PWI 00455011	*Plant biostimulants – Determination of chromium (VI)* Approbation
PWI 00455012	*Plant biostimulants – Determination of mercury* Approbation
WI 00455049	*Plant biostimulants – Determination of Shigella spp. including respective toxins and metabolites* Approbation
WI 00455046	*Plant biostimulants – Determination of Staphylococcus aureus including respective toxins and metabolites* Approbation
WI 00455047	*Plant biostimulants – Determination of Azospirilum spp.* Approbation
WI 00455042	*Plant biostimulants – Determination of Listeria monocytogenes including respective toxins and metabolites* Approbation
WI 00455051	*Plant biostimulants – Determination of Salmonella spp including respective toxins and metabolites* Approbation
WI 00455052	*Plant biostimulants – Determination of Rhizobium spp.* Approbation
WI 00455036	*Plant biostimulants – Sample preparation* Approbation
WI 00455044	*Plant biostimulants – Claims - Availability of confined nutrients in the soil or rhizosphere* Approbation
WI 00455053	*Plant biostimulants – Determination of the anaerobic plate count* Approbation
WI 00455057	*Plant biostimulants – Determination of mycorrhizal fungi* Approbation
WI 00455056	*Plant biostimulants – pH in microbial products – Part 1: Determination of pH* Approbation
WI 00455055	*Plant biostimulants – Determination of Enterococcaceae including respective toxins and metabolites* Approbation
PWI 00455025	*Plant biostimulants – Determination of dry matter* Approbation
WI 00455043	*Plant biostimulants – Determination of Vibrio spp. including respective toxins and metabolites* Approbation
WI 00455050	*Plant biostimulants – Determination of Escherichia coli including respective toxins and metabolites* Approbation
PWI 00455028	*Plant biostimulants – Determination of phosphonates* Approbation
WI 00455048	*Plant biostimulants – pH in microbial products Part 2* Approbation

WI 00455060	*Plant biostimulants – Determination of the chloride in the absence of organic material* Approbation
WI 00455041	*Plant biostimulants – Determination of Azobacter spp.* Approbation
WI 00455037	*Plant biostimulants – Determination of the yeast and mould content* Approbation
PWI 00455034	*Plant biostimulants – Determination of inorganic arsenic* Approbation

CN Denominations, Specifications et Marquage	
PWI 00223124	*Soil improvers and growing media — Vocabulary, Labelling, and Safety / convert CR 13456:1999 and CR 13455:1999* Approbation
PWI 00223132	*Compost and digestate properties when used in fertilising products* Approbation
PWI 00223136	*Compost and digestate properties when used in fertilising products* Stade préliminaire
PWI 00260207	*Fertilizers and liming materials - Vocabulary - Part 1: General terms* Stade préliminaire
PWI 00260208	*Fertilizers and liming materials — Vocabulary — Part 2: Terms relating to fertilizers*

Enquête CEN : 0

Vote Formel : 2

CN Methodes d'Essai	
EN 17411	*Engrais - Dosage du perchlorate dans les engrais minéraux par chromatographie liquide couplée à la spectrométrie de masse (LC-MS/MS)* Approbation
EN 13971 révision	*Carbonate and silicate liming materials - Determination of reactivity - Potentiometric titration method with hydrochloric acid* Abstention

Annulation/changement de statut : 7

CN Methodes d'Essai et CN Denomination, Specifications et marquage	
CR 13960	*Engrais solides - Étude de l'homogénéité* Suppression
CR 12949:	*Engrais - dénominations et spécifications* Suppression
CR 14539	*Engrais simples à base de nitrate d'ammonium - étude comparative sur la détermination de la porosité (rétention d'huile)*

	Création d'un CEN/TR en remplacement du CR
CR 12333	*Engrais - Détermination de la résistance à l'écrasement des engrais* Création d'un CEN/TR en remplacement du CR
CR 14061	*Engrais - détermination de la teneur en poussière* Demande de création d'un CEN/TR en remplacement du CR
CR 13456	*Amendements du sol et supports de culture - Étiquetage, spécifications et listes de produits* Création d'un CEN/TR en remplacement du CR
CR 13455	*Amendements du sol et supports de culture - Principes directeurs pour la sécurité des utilisateurs, de l'environnement et des plantes* Création d'un CEN/TR en remplacement du CR

3) VERSION FRANÇAISE DE DOCUMENTS NORMATIFS

Première traduction

Aucun document normatif d'origine européen n'a fait l'objet d'une première traduction.

Suivi des traductions

Les documents normatifs évoluent au cours des différentes étapes du processus de normalisation.

Dans ce cadre, en 2020, 2 documents normatifs ont été mis à jour pour la commission ME et le travail a été réalisé par la secrétaire de la commission.

Relectures d'épreuve

1 document normatif ME a fait l'objet d'une relecture finale avant publication par le secrétariat de la commission.

[NORMALISATION INTERNATIONALE]

Suite à la réactivation des travaux au sein de l'ISO/TC 134, la France est passée de membre Observateur à membre Participant en 2015. Depuis lors, l'activité de ce Comité Technique (TC) s'est accrue :

- En 2016, le WG 4 sur les amendements minéraux a été créé sous l'impulsion de la France.
- En 2017, le périmètre de l'ISO/TC 134 a été étendu aux "beneficial substances". Un groupe ad Hoc a été créé pour suivre les travaux du CEN/TC 455.
- En 2019, une réorganisation des groupes de travail a été initiée, notamment afin d'avoir un WG officiellement dédié aux "beneficial substances".

En 2020 le WG 2 "Engrais et amendements organiques" a été supprimé. Les engrais organiques ont été intégrés dans le WG1. Suite à ces changements, l'organisation des WGs de ce TC est désormais la suivante :

- WG1 : Fertilisers
- WG3 : Vocabulary and statistics
- WG4 : Mineral soil amendments
- WG5 : Microbiology
- WG6 : Beneficial substances (including biostimulants)

Ce TC a également proposé une modification du titre et du périmètre du WG4 pour y intégrer les amendements organiques. La France y a répondu positivement tout en précisant que, les amendements minéraux du sol et les amendements organiques étant différents, il serait nécessaire de faire un appel à experts pour compléter l'expertise dans ce WG. Nous sommes toujours en attente de cet appel à experts.

Enfin, un groupe Ad Hoc a été initié concernant la révision de l'ISO 8157 « *Vocabulaire* » afin d'y introduire des **définitions** concernant les **biostimulants.** L'enjeu est de taille : réussir à porter au niveau ISO les définitions européennes simplifierait la compréhension autour de ce type de produits et faciliterait les échanges.

STRUCTURES SUIVIES AU NIVEAU INTERNATIONAL EN 2020

Le seul Comité Technique (TC) international suivi par le BN FERTI est l'ISO/TC 134 « *Engrais, amendements et substances bénéfiques* ».
Le domaine d'application de ce TC est le suivant : « *Normalisation dans le domaine des fertilisants, des amendements et des substances bénéfiques, c'est à dire des produits dont l'apport est destiné à assurer ou améliorer l'alimentation des plantes cultivées et ou améliorer les propriétés des sols et utilisation efficace de ceux-ci.* ».

Le secrétariat est assuré par l'institut de normalisation iranien (ISIRI) et la présidence est tenue par M. Gang Liu (Chine).

Les 3 commissions du BN FERTI suivent les travaux de ce TC 134 en se répartissant ainsi :

- Commission DSM : suit les projets de normes relatifs aux définitions du WG3 (en particulier révision des ISO 7851 et 8157) ainsi que les travaux DSM des WG1 et WG4 ;
- Commission ME : suit tous les projets ME des WG1 à WG5 ;
- Commission Biostimulants : suit les projets relatifs aux « beneficial substances » des WG6, WG5 , WG3 et du WG ad hoc « CEN/TC 455 »

Chacune de ces trois commissions de normalisation mandatent des experts français dans chacun des WGs de l'ISO/TC 134 :

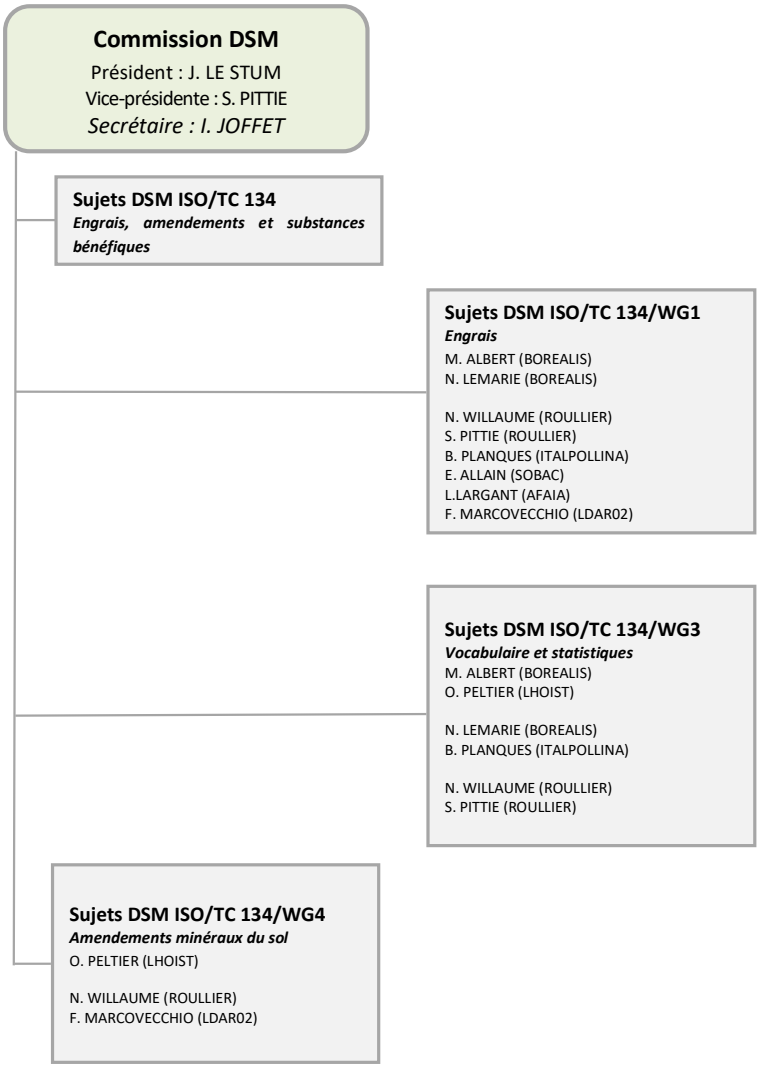

Commission ME
Président : F. MARCOVECCHIO
Secrétaire : S. BILLIERE

Sujets ME ISO/TC 134
Engrais, amendements et substances bénéfiques

Sujets ME ISO/TC 134/WG1
Engrais
M. ALBERT (BOREALIS)
N. WILLAUME (ROULLIER)
S. PITTIE (ROULLIER)
F. MARCOVECCHIO (LDAR02)
S. TIPREZ (AFAIA)
L.LARGANT (AFAIA)
E. ALLAIN (SOBAC)
B. PLANQUES (ITALPOLLINA)

Sujets ME ISO/TC 134/WG3
Vocabulaire et statistiques
M. ALBERT (BOREALIS)
O. PELTIER (LHOIST)

N. WILLAUME (ROULLIER)
B. PLANQUES (ITALPOLLINA)

Sujets ME ISO/TC 134/WG4
Amendements minéraux du sol
O. PELTIER (LHOIST)

N. WILLAUME (ROULLIER)
S. PITTIE (ROULLIER)
F. MARCOVECCHIO (LDAR02)

Sujets ME ISO/TC 134/WG5
Microbiologie
S. TIPREZ (AFAIA)
L.LARGANT (AFAIA)
F. MARCOVECCHIO (LDAR02)
B. PLANQUES (ITALPOLLINA)

Commission Biostimulants
Président : B. PLANQUES
Vice-président : N. WILLAUME
Secrétaire : O. TEITGEN

Sujets Biostimulants ISO/TC 134
Engrais, amendements et substances bénéfiques

Groupe Ad Hoc
Suivi des travaux du CEN/TC 455
A. BRAUD (FLORENTAISE)
O. COR (LALLEMAND)
P. PLANQUES (ITALPOLLINA)
J. THIBIERGE (BIOLINE AGROSCIENCES)
N. WILLAUME (Groupe ROULLIER)

Sujets biosti. ISO/TC 134/WG3
Vocabulaire et statistiques
S. PITTIE (ROULLIER)
B. PLANQUES (ITALPOLLINA)
N. WILLAUME (ROULLIER)

Sujets Biosti ISO/TC 134/WG5
Microbiologie
S. TIPREZ (AFAIA)
B. PLANQUES (ITALPOLLINA)
N. NASSR (RITTMO)
L. LARGANT(AFAIA)
F.MARCOVECCHIO (LDAR 02)

Sujets Biosti ISO/TC 134/WG6
Substance benefique (biostimulants inclus)
L.LARGANT (AFAIA)
S. TIPREZ (AFAIA)
N. NASSR (RITTMO)

REUNIONS 2020

L'ISO/TC 134 ne s'est pas réuni en 2020 à cause de la pandémie de COVID 19.

POINT SUR LES TRAVAUX 2020

1) *EXAMEN SYSTÉMATIQUE*

En 2020, 4 documents normatifs internationaux ont été soumis à l'examen systématique.

CN METHODES D'ESSAI	
ISO 17318 : 2015	*Matières fertilisantes - Détermination de l'arsenic, du cadmium, du plomb, du chrome et du mercure dans les engrais*
ISO 17319 : 2015	*Engrais - Dosage du potassium - Méthode gravimétrique à l'état de tétraphénylborate de potassium*
ISO 17322 : 2015	*Matières fertilisantes - Urée enrobée de soufre (SCU) - Méthodes analytiques*
CN DENOMINATIONS, SPECIFICATIONS ET MARQUAGE	
ISO 17323 : 2015	*Matières fertilisantes - Urée enrobée de soufre (SCU) - Exigences*

2) *ENQUÊTE ET VOTES*

En 2020, le BN FERTI a émis les positions françaises suivantes :

Ouverture de Work Item (Wi) : 1

CN BIOSTIMULANTS	
NP 5159	*Revision of ISO 8157:2015 Fertilizers and soil conditioners – Vocabulary : Fertilizers, soil conditioners and beneficial substances – Vocabulary* Approbation
CN DENOMINATIONS, SPECIFICATIONS ET MARQUAGE	
NP 5159	*Revision of ISO 8157:2015 Fertilizers and soil conditioners – Vocabulary : Fertilizers, soil conditioners and beneficial substances – Vocabulary* Approbation

Draft International Standard (DIS) : 6

CN METHODES D'ESSAI	
ISO 22145	*Amendements minéraux – Détermination de la teneur en Calcium et en Magnésium – Différentes méthodes*
ISO 22887	*Détermination du soufre total par combustion*
ISO 23381	*Détermination de la température de cristallisation des engrais liquides*
ISO 20620	*Engrais - Détermination de l'azote total par combustion*
ISO 19747	*Détermination de la concentration de silicium soluble dans les engrais non-liquide*

CN DENOMINATIONS, SPECIFICATIONS ET MARQUAGE

ISO 22862	*Engrais et amendements – Engrais composés – Exigences générales*

Final Draft International Standard (FDIS) : 7

CN METHODES D'ESSAI	
ISO 20978	*AMB - Détermination de la VN*
ISO 22018 (2 votes FDIS)	*Détermination de la teneur en phosphore disponible dans les engrais inorganique - Méthode d'extraction à l'EDTA*
ISO 22145	*Amendements minéraux – Détermination de la teneur en Calcium et en Magnésium – Différentes méthodes*
ISO 14820-3	*Engrais et amendements minéraux – Echantillonnage des tas statiques*
ISO 22887	*Détermination du soufre total par combustion*
ISO 19747	*Détermination de la concentration de silicium soluble dans les engrais non-liquides*

3) VERSION FRANÇAISE DU DOCUMENT NORMATIF

Première traduction

1 document normatif DSM et 3 documents normatifs ME ont fait l'objet d'une première traduction.

La traduction de ces normes a été sous traitée à un cabinet de traduction et a été validée par un expert du BN FERTI.

4) RELECTURE D'ÉPREUVE

4 documents normatifs ME ont fait l'objet d'une relecture finale par le secrétariat avant publication.

[DOCUMENTS NORMATIFS PUBLIES]

En 2020, 9 normes ont été publiées dont 4 d'origine nationale, 2 d'origine européenne et 3 d'origine internationale.

REFERENCE	TITRE
EN 16087-1 (Mai)	*Amendements du sol et supports de culture - Détermination de l'activité biologique aérobie - Partie 1 : cinétique d'absorption de l'oxygène (OUR)*
ISO 20978 (Septembre)	*Amendements minéraux basiques - Détermination de la valeur neutralisante - Méthodes par titrimétrie*
NF U 42-107 (Septembre)	*Engrais - Détermination des insolubles dans l'eau*
EN 13971 (Novembre)	*Amendements minéraux basiques carbonatés et silicatés - Détermination de la réactivité - Méthode par titrage potentiométrique à l'acide chlorhydrique*
ISO 23381 (Novembre)	*Détermination de la température de désolubilisation (cristallisation) des engrais liquides*
ISO 14820-3 (Décembre)	*Engrais et amendements minéraux – Echantillonnage des tas statiques*
NF U44-203/A1 (Janvier)	*Matières fertilisantes ayant des caractéristiques mixtes - Amendements minéraux basiques - Engrais - Dénominations et spécifications*
NF U42-001-2 (Octobre)	*Engrais - Dénominations et Spécifications - Partie 2 : Engrais Organiques*
NF U42-001-3 (Novembre)	*Engrais - Dénominations et spécifications - Partie 3 : Engrais organo-minéraux*

En décembre 2020, la collection de normes du BN FERTI est d'environ 210 normes dont 70 % d'origine européenne.

[INDICATEURS]

INDICATEURS D'ACTIVITE

1 - *Le nombre de participations aux instances de gouvernance et de concertation du système français de normalisation dont le BN FERTI est membre* :

GTP : 4 réunions (sur 5)
Réseau BN : 3 réunions (sur 3)
Coop BN : 2 réunions (sur 3)
CoS Agro-alimentaire : 2 réunions (sur 3) – La participation au Cos Agro-alimentaire est fonction des ordres du jour et des sujets ayant un intérêt pour les matières fertilisantes et support de culture.
CoS« Environnement et responsabilité sociétale » et Cos « Grand cycle de l'eau » : 0 réunion (sur 3) – La participation à ces deux Cos en tant que membre informé permet de suivre les sujets qui pourraient être en relation avec les matières fertilisantes et les supports de culture.

2 - *Le nombre de réunions des comités et sous-comités techniques européens et internationaux pour lesquels une participation française a été effective ;*

Une délégation française était présente à chaque réunion des CEN/TC 455, du CEN/TC 260, du CEN/TC 223 organisée cette année.
Il n'y a pas eu de réunion de l'ISO /TC 134 en 2020
Des experts étaient également présents à 23 réunions de groupe de travail européen et international.

3 - *Le nombre de réunions des comités, sous-comités techniques et groupes de travail européens et internationaux organisés en France par le bureau de normalisation ;*

Une réunion du groupe de travail CEN/TC 455/WG2 « *Revendications* » ont été organisées en France en 2020 (les deux autres s'étant tenues en visioconférence), ainsi qu'une réunions du CEN/TC 260/WG8 « *Engrais organiques et organo-minéraux* » (les deux autres s'étant tenues en visioconférence).

INDICATEURS DE PERFORMANCE

1 - Le nombre d'enquêtes, de votes formels, et d'examens systématiques (au niveau européens et internationaux) restés sans réponse dans les délais.

Aucun retard n'a été enregistré dans les réponses données pour l'année 2020

2 - Le délai moyen de diffusion des procès-verbaux ou comptes-rendus après les réunions des commissions de normalisation animées par le bureau de normalisation ;

Le délai moyen de diffusion des comptes-rendus de commission est de 9 jours ouvrés (minimum : le jour de la réunion, maximum : 15 jours).

3 - La durée moyenne d'élaboration des normes d'origine française, dans le champ de compétence du bureau de normalisation ;

4 documents normatifs d'origine française ont été publiés en 2020
La durée moyenne entre leur inscription au programme de travail et leur publication est de 59 mois :

- 1 norme « méthode d'essai » en 14 mois
- 3 normes « dénominations, spécifications et marquage » en une moyenne de 70 mois.

4 - Le pourcentage des normes CEN et ISO dont le délai entre la fin du vote d'approbation et la mise en vente nationale est inférieur à 5 mois.

7 documents normatifs dans le champ de compétence du BN FERTI ont été publiés. L'écart moyen entre la date de clôture du vote définitif des documents et la date de leur mise à disposition dans la collection française est de 5 mois.
→ 43 % des documents ont été mis en vente dans un délai inférieur à 5 mois à compter de la date de clôture du vote formel.

5 - Le taux de traductions et de relectures, réalisé par les secrétariats des commissions, réalisé dans les délais

En 2020, les secrétariats des commissions de normalisation ont effectué :

7 traductions de documents normatifs européens ou internationaux. 100 % ont été rendues dans les délais.
5 relectures d'épreuve de documents normatifs européens ou internationaux. 100 % ont été rendues dans les délais.

INDICATEURS DE QUALITE

1 - Nombre de non-conformités

En 2020, le BN FERTI n'a recensé aucune non-conformité,

2 - Nombre de réclamations

En 2020, 1 réclamation a été émise par un expert afin de revoir les experts français inscrits dans le WG1 de l'ISO/TC 134 suite à la suppression du WG2 de l'ISO/TC 134. Le scope du WG1 de l'ISO/TC 134 a été élargi suite à la suppression du WG2 de l'ISO/TC 134.
Un appel à experts a été lancé auprès des trois commissions. Une réponse a été faite en ce sens à l'expert

Adresse postale :

BN FERTI
Le Diamant A
92909 PARIS-LA-DÉFENSE CEDEX

Adresse géographique :

BN FERTI
14 rue de la République
92800 PUTEAUX

01 46 53 10 54

www.anpea.com

bnferti@bnferti.fr

Florence CATRYCKE
Directrice
fcatrycke@bnferti.fr

Stéphanie BILLIERE
Chargée de projet normalisation, Responsable Qualité,
sbilliere@bnferti.fr

Inès JOFFET
Chargée de projet normalisation
ijoffet@bnferti.fr

Olivier TEITGEN
Chef de projet normalisation
oteitgen@bnferti.fr